



Fraude à la carte bleue comment se faire rembourser par sa banque

Par **stef68**, le **04/09/2008** à **17:02**

Bonjour, ma meilleure amie vient de se faire voler sa carte bleue par son concubin. Ce dernier lui a vidé son compte en utilisant sa carte frauduleusement dans un casino à l'étranger. La carte et le compte étaient au seul nom de mon amie et son concubin ne possédait même pas le code personnel. Après avoir déposé plainte au commissariat le plus proche et avoir fait opposition sur sa carte elle a demandé le remboursement à sa banque qui refuse invoquant que le voleur est un membre de sa famille... Est ce légal ??? Comment ma copine qui vit maintenant seule avec ses 2 enfants peut se faire rembourser (l'ex ami n'étant pas solvable) la banque n'a t elle pas d'assurance vol ???

Par **Patricia**, le **04/09/2008** à **20:35**

Bonsoir, NON, les banques n'ont pas d'assurance vol pour tous leurs clients. Pensez au nombre de cartes et au nombre de clients. Que la carte et le compte soient à un seul nom, pas de problème. Un membre de ma famille prend la mienne à mon insu, il peut aller jouer au casino, SI IL CONNAIT MON CODE... Les distributeurs ne contrôlent pas les signatures. Et après l'argent est échangé contre des jetons (je connais le principe). Les cartes sont bloquées après 3 fausses tentatives... Comment vous, non titulaire de la carte, pouvez-vous confirmer qu'il ne connaissait pas le code et en être aussi sûr sur paroles? Je ne sais pas si il y aura suite à votre plainte, mais pour moi, votre déclaration n'est pas plausible.